

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2025/104

Genève, le 3 septembre 2025

CONCERNE :

Concours de photos du 50^e anniversaire de la CITES

1. Le [concours de photos CITES50](#) est organisé à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), une étape importante qui reflète les partenariats conclus entre les gouvernements, les gardes forestiers, les douaniers et les agents chargés de la lutte contre la fraude, les ONG, l'industrie, les universités, les peuples autochtones et les communautés locales, tous unis pour la cause de la conservation des espèces de faune et de flore sauvages si précieuses pour notre planète.
2. Ouvert aux photographes amateurs et professionnels du monde entier âgés de plus de 18 ans, le concours invite les candidats à soumettre des photographies dans **quatre catégories** :
 - I. **Espèces à l'honneur** : célébrer la beauté unique, la valeur écologique et raconter en images des anecdotes sur la conservation d'espèces inscrites à la CITES. Des animaux emblématiques aux plantes moins connues, mettre en valeur les espèces sauvages merveilleuses que la CITES aide à conserver dans leur habitat naturel.
 - II. **Travailler de concert pour la conservation de la faune sauvage** : dévoiler la puissance des partenariats, qui permettent aux communautés, aux gouvernements, aux ONG, aux autorités scientifiques et à d'autres parties prenantes de s'unir pour conserver les espèces inscrites à la CITES. Capturer les instants où l'impact du travail d'équipe, de la collaboration intersectorielle et des efforts de conservation concrets est décuplé grâce à l'engagement de tous.
 - III. **La CITES et les êtres humains** : rendre hommage à tous ceux qui luttent en première ligne en faveur de l'application de la CITES, des douaniers et gardes forestiers aux chefs autochtones et aux pêcheurs, en passant par d'autres acteurs essentiels de la conservation des espèces sauvages qui font la différence pour les espèces inscrites à la CITES.
 - IV. **Perspectives des jeunes** : pour les photographes âgés de 18 à 35 ans : partager votre vision unique de la conservation des espèces sauvage et de la CITES, en capturant en images les espoirs, les défis, les innovations ou les activités du quotidien qui représentent les rêves et les perspectives des jeunes concernant l'avenir des espèces sauvages.
3. Les œuvres des lauréats et des finalistes seront exposées lors de la 20^e conférence mondiale des Nations Unies sur les espèces sauvages, mieux connue sous le nom de [vingtième session de la Conférence des Parties \(CITES CoP20\)](#), qui se tiendra à Samarcande, en Ouzbékistan, du 24 novembre au 5 décembre 2025.

4. Un jury composé d'experts des espèces sauvages et de la communication issus des comités permanents de la CITES, du Réseau mondial CITES de la jeunesse et du Secrétariat CITES évaluera les candidatures en tenant compte de leur impact, de leur pouvoir narrateur et de leur respect des catégories du concours.
5. Les candidatures doivent être soumises en ligne avant le 21 septembre 2025 à 23h59, heure d'Europe centrale, via le [formulaire de candidature au concours photo CITES50](#). Le règlement et les informations sont disponibles en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).
6. Pour toute information, veuillez vous adresser à : cites-media@un.org avec pour objet « Concours photo CITES50 ».